



3 400 actifs occupés

10^{ème} secteur employeur

3,6 % de l'emploi du territoire

- Activités de poste (51 établissements - 790 salariés)
- Transports routiers de fret interurbains (36 étab. - 470 salariés)
- Transport urbains et suburbains de voyageurs (3 étab. - 330 salariés)
- Transports routiers de fret de proximité (53 étab - 330 salariés)

510
établissements
en 2018

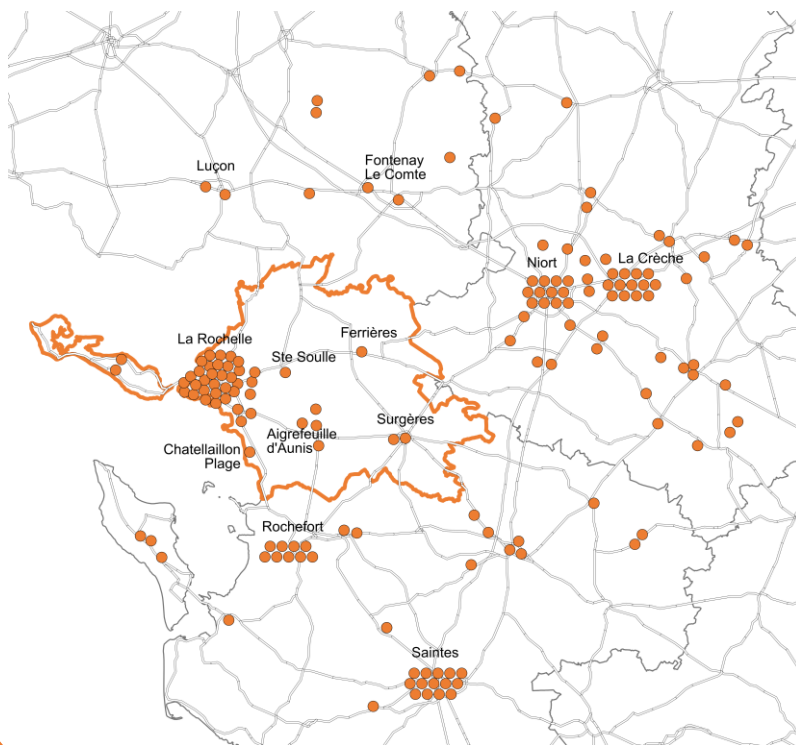
59 %
d'établissements sans
salarié

9 %
d'établissements de plus
de 20 salariés

76 % des salariés dans
un établissement de
plus de 20 salariés

Carte des établissements de plus de 20 salariés

Source : Insee Sirene – 1^{er} janvier 2018



Les principaux établissements en 2018

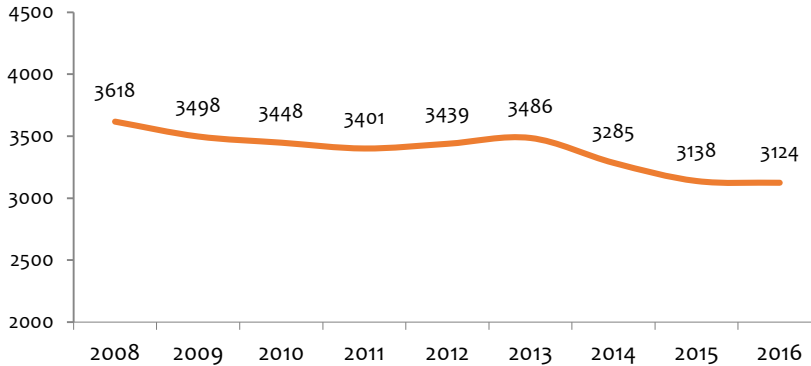
Source : SIRENE 2018

ETABLISSEMENTS	EFFECTIFS	IMPLANTATION
LA POSTE	200 à 249	PERIGNY
REGIE TRANSPORTS COMMUNAUTAIRE ROCHELAIS	200 à 249	LAGORD
LA POSTE	100 à 199	LA ROCHELLE
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE	100 à 199	LA ROCHELLE
SNCF MOBILITES	100 à 199	LA ROCHELLE
TRANSPORTS SARRION CHARBONNIER	100 à 199	LA ROCHELLE



Evolution de l'emploi salarié entre 2008 et 2016

Source : ACOSS - URSSAF



- 14 % en 8 ans



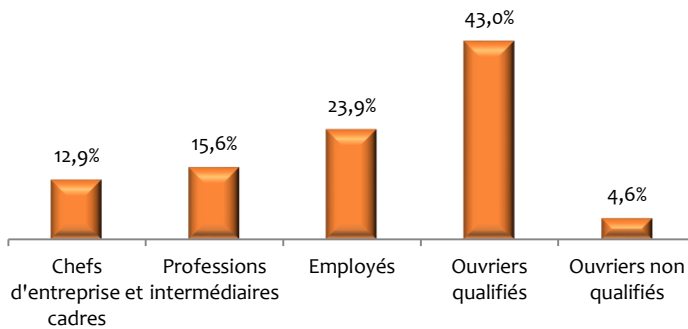
8 % de temps partiel
18 % tous secteurs



94 % de CDI
87 % tous secteurs

Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle

Source : Insee Recensement 2014



29 % de femmes
49 % tous secteurs



35 % de plus de 50 ans
29 % tous secteurs



41 % titulaires d'un
niveau V (CAP-BEP)
28 % tous secteurs

Les métiers les plus recherchés par les employeurs du transport du territoire

Source : Pôle emploi, BMO 2018

Métiers comptant le plus de projets de recrutement	Nombre de projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Conducteurs de transport en commun sur route	101	81,5 %	49,6 %
Conducteurs routiers	64	92,2 %	49 %
Conducteurs et livreurs sur courte distance	31	0 %	0 %
Conducteurs de véhicules légers	8	0 %	24,3 %

227 projets de recrutement en 2018
dont 65,9 % de projets jugés difficiles
et 40,5 % d'emplois saisonniers

991 déclarations d'embauches en 2017
dont 48 % pour un contrat d'une durée de
plus de 6 mois et 65 % dans un établissement
de plus de 20 salariés